



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2023.02.13

Mise en ligne : 17/02/23

OBJET **Avenant n°4 au marché n°2020-15 relatif à la maintenance et l'entretien des équipements froids, cuissons et laveries de la commune de Chessy, conclu avec la société MODERNE RESTAURATION GESTION**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

Vu la délibération n°2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le MAPA n°2020-15 relatif aux prestations de maintenance et d'entretien des équipements froids, cuissons et laveries de la commune de Chessy, notifié le 1^{er} mars 2021, à la société MRG, pour un montant forfaitaire de 5 835,44 € HT ;

Vu l'avenant n°1, notifié en date du 20 décembre 2021, relatif à l'intégration de la maintenance et de l'entretien des équipements froids, cuissons et laveries de la Crèche « La Bulle Enchantée » et de la maison de quartier, pour un montant de 1 590 € HT portant ainsi le montant du marché à 7 425,44 € HT ;

Vu l'avenant n°2, notifié en date du 8 février 2022, relatif à l'intégration de la maintenance et de l'entretien de nouveaux équipements de laveries de la Crèche « La Bulle Enchantée » pour un montant de 460 € HT portant ainsi le montant du marché à 7 885,20 € HT ;

Vu l'avenant n°3, sans incidence financière, notifié en date du 18 mars 2022, relatif à la mise à jour de la formule de révision de prix et les indices la composant ;

Vu l'article 1.3 « Variantes » du cahier des clauses administratives particulières au terme duquel un avenant peut être envisagé en cours

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20230217-DEC_2023_02_13-CC
Date de réception préfecture : 17/02/2023

Décision du maire n° 2023.02.13

d'exécution du marché ;

Considérant

qu'il est nécessaire de mettre à jour la liste des équipements à entretenir dans le cadre du marché ;

qu'il convient en conséquence de conclure un avenant au marché susmentionné pour intégrer cette mise à jour ;

Décide

Article 1^{er}

Un avenant n°4 est conclu au marché n°2020-15 relatif à la maintenance et à l'entretien des équipements froids, cuissons et laveries de la commune de Chessy avec la société MRG, sise 233 rue de Charenton, à Paris (75012) afin d'intégrer au marché la mise à jour de la liste des équipements à entretenir.

Article 2

Cette mise à jour a une incidence financière de 2 651,12 € HT.

Ainsi, le montant initial du marché de 5 835,44 € HT est porté à 10 537,32 € HT.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 17 FEV. 2023

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr



Le Maire,
Olivier BOURJOT